

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Aimé PONCET

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : M. ARMAND (pouvoir à PORCHEROT).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 25 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion

CASERNE DES POMPIERS INTERCOMMUNALE : Demande au SDIS

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 15 septembre dernier, les membres présents ont émis un avis favorable pour la fusion des 2 centres de sapeurs-pompiers volontaires de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay. Cette fusion fonctionnelle et administrative permettra d'officialiser le rapprochement par la création d'un centre unique nommé « Le Dorlay ».

Monsieur le Maire informe que la construction d'une nouvelle caserne intercommunale adaptée aux moyens des 2 centres permettrait de réunir en un seul lieu l'ensemble des véhicules et du matériel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande au SIDS de la Loire de bien vouloir étudier la possibilité de construire une nouvelle caserne intercommunale.

Achat de parcelles forestières des Consorts LACOMBE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts LACOMBE mettent en vente 2 parcelles de bois sis à Peumey, cadastrées BC 1 et BC 2 pour une contenance totale de 4 ha 77 a 00 ca. Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 40 500 € hors frais de notaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'achat de ces 2 parcelles boisées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Département de la Loire : enveloppe de fonds de solidarité Année 2022 – Priorité 2

Le Département de la Loire reconduit pour l'année 2022 l'aide financière intitulé « Fonds de solidarité » qui est attribuée aux communes dans la limite d'un plancher de 700 € et d'un plafond de 7 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide au titre de l'enveloppe de fonds de solidarité et de présenter les travaux de remise en état des clochers des églises Saint-Laurent et Saint-Just. Ces travaux s'élèvent à 6 443.44 € HT soit 7 732.13 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à solliciter l'enveloppe de fonds de solidarité Année 2022 – Priorité 2 auprès du Département de la Loire

Dénomination et numérotation des voies de la commune

Le conseil municipal délibère pour valider une délibération de principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et de la numérotation des voies.

Gestion comptable de la commune : passage à la M57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un accord de Mr le Trésorier Principal de Saint Chamond, la commune peut passer à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Une délibération doit être prise pour autoriser ce changement de nomenclature budgétaire et comptable en lieu et place de la nomenclature M14. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le passage à la M57.

Recensement de la population 2022 : Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 sur la commune. Le recrutement de 2 agents recenseurs est nécessaire pour mener à bien cette enquête. Il est donc nécessaire de délibérer pour effectuer le recrutement et pour fixer le montant de la rémunération.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le recrutement de 2 agents recenseurs. Ces derniers seront rémunérés dans les conditions suivantes :

Bulletin individuel	1.82 €
Feuille de logement	1.20 €
Séance de formation	30.00 €
Frais de transport	100.00 €

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Informe que plusieurs entreprises ont été consultés pour voir les différents modes de chauffage possible à l'église de Saint-Just. La commune est toujours en attente des devis, à la réception de ces derniers, une étude financière sera réalisée en collaboration avec la paroisse suite aux subventions susceptibles d'être accordées.
- Informe que des réunions ont eu lieu par rapport à la gestion du commerce multiservices. Une gestion mixte (bénévoles et gérant) pourrait être possible. Un questionnaire va être distribué dans le bulletin municipal et une réunion publique sera programmée ultérieurement.
- Monsieur le Maire expose l'historique de la création d'un local « poubelles » situé Chemin du Breuil le long de la propriété Chapon. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lors du précédent mandat avait validé cette décision en accord avec Saint Etienne Métropole et les riverains. Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée concernant le souhait de conserver la convention qui lie la commune de Doizieux avec Messieurs CHAPON. Il résulte que 15 voix sont pour conserver la convention signée. Monsieur le Maire va reprendre contact avec Messieurs CHAPON afin de régulariser la demande d'urbanisme de l'escalier dans leur propriété.
- Informe qu'une réunion va être programmée concernant le PLUi afin que les membres du conseil municipal puissent renseigner la population.

M. CHOMIENNE :

- Informe le conseil municipal des travaux de déneigement réalisés par les agents techniques et l'entreprise EMD BOIS PILAT

M. ALBERT :

- Fait le compte rendu du rendez-vous avec Mme VIEIRA, inspectrice de l'éducation nationale.
- Informe les membres présents qu'un nouvel arrêt de car a été créé sur le secteur de la Roche.

M. PONCET :

- Fait le compte rendu de la réunion du commerce multiservices pour le lancement de l'appel d'offres
- Demande sous quelle condition est appliquée la majoration du prix du repas au restaurant scolaire, et s'il y a une harmonisation entre les 2 structures. Mr ALBERT va programmer une réunion afin de remettre au clair ces conditions.
- Informe que le compte de la trésorerie de la commune est au même niveau qu'avant les travaux de la nouvelle école. Cela grâce à l'encaissement de la majorité des subventions attendues.
- Informe de l'achat à l'entreprise Evolution 42, d'un photocopieur couleur pour la mairie et d'un photocopieur noir et blanc pour l'école « Le Moulinage »
- Informe de la réception de l'épareuse pour les services techniques. La mise en route se fera au printemps.

Mme RIVOLLIER :

- Demande si la municipalité maintient l'après-midi récréatif programmé jeudi 9 décembre. Après échanges entre les élus, un vote à main levée est effectué afin de prendre la décision du maintien ou pas de cette manifestation qui regroupe les aînés de la commune. Tous les membres de la commission sociale sont favorables à l'annulation vu l'évolution de la crise sanitaire.

Mme MAURICOUT :

- Informe que l'entreprise PACCALLET a commencé les travaux d'exhumation dans le cimetière de Doizieux.

La séance est levée à 21 h 45